

Avis relatif à la protection des données

Recrutement des stagiaires auprès des députés au Parlement européen

(NR-423)

Le règlement (UE) 2018/1725 s'applique au traitement des données à caractère personnel effectué par le Parlement européen.

1) Qui traite vos données à caractère personnel?

- Le responsable du traitement des données est le Parlement européen¹, plus précisément le Parlement européen > Secrétariat général du Parlement européen > Direction générale du Personnel > Direction Administration des ressources humaines > Unité Recrutement des stagiaires.
- Vous pouvez contacter le responsable du traitement/l'entité à l'adresse suivante: PERS-MEP-Trainees@europarl.europa.eu

2) Quelles sont les finalités du traitement de vos données à caractère personnel?

- Le traitement a pour finalités
la sélection et le recrutement de stagiaires,
la gestion administrative des stages, et
la gestion de la fin des stages.

3) Quelle est la base juridique du traitement des données?

- La base juridique du traitement est constituée par:
 - la réglementation relative aux stagiaires des députés, Décision du Bureau du 10 décembre 2018;
 - l'article 5, paragraphe 1, points a) et b) (licéité du traitement) du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2018, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

4) Quelles sont les données à caractère personnel traitées?

- Nous traitons les données suivantes:
 - les nom et prénom (tant officiels que d'usage);
 - le numéro d'identification personnel;

¹ Le responsable du traitement est l'autorité publique, l'institution ou l'organe qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Il est représenté par le chef de l'entité concernée.

- l’adresse, l’adresse électronique, les numéros de téléphone;
 - les données concernant les diplômes universitaires, le CV, le salaire, les indemnités et les comptes bancaires;
 - l’avis du service médical en cas de demande d’aménagements raisonnables pour cause de handicap. En pareil cas, le responsable du traitement ne traite aucune donnée médicale.
- Nous traitons les documents suivants:
 - un formulaire de demande signé par le député et comportant toutes les informations nécessaires à l’établissement de la convention de stage;
 - une déclaration, signée par le stagiaire, relative à l’obligation de secret professionnel et de discrétion;
 - la copie d’une pièce d’identité en cours de validité du stagiaire;
 - un curriculum vitæ;
 - le ou les document(s) prouvant les titres et diplômes de l’enseignement supérieur obtenus;
 - un document délivré par un établissement financier indiquant clairement le nom de la banque et du titulaire du compte, ainsi que les codes IBAN et BIC/SWIFT pour le paiement de l’indemnité mensuelle. Le compte bancaire doit être ouvert dans un État membre de l’Union européenne et le stagiaire doit en être titulaire;
 - pour les stagiaires ressortissants de pays tiers, une copie d’un visa dont la validité couvre toute la durée du stage, s’il y a lieu.

5) Comment seront traitées vos données à caractère personnel?

- Les données nécessaires aux fins du recrutement des stagiaires au Secrétariat général du Parlement européen et de la gestion administrative du stage sont collectées manuellement.
- Les données sont conservées électroniquement dans un environnement sécurisé et détruites après les périodes de conservation définies.

6) Combien de temps vos données à caractère personnel seront-elles conservées?

- Vos données à caractère personnel seront conservées:
 - deux ans pour les documents requis pour la production de la convention de stage (copie de la carte d’identité ou du passeport et diplômes), à compter de la date de début du stage;
 - deux ans pour la correspondance papier et électronique, à compter de la date de début du stage;
 - cinq ans après la décharge pour les données relatives aux questions financières;
 - dix ans pour la convention de stage, à compter de la fin de la procédure de sélection;
 - dix ans pour toutes les informations stockées dans le portail HRM.

7) Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel?

- Les destinataires de vos données à caractère personnel sont:
 - le député au Parlement européen concerné;
 - l'unité de la prévention et du bien-être au travail;
 - l'unité Ressources financières;
 - l'unité des missions;
 - l'unité Support aux utilisateurs de la DG ITEC;
 - l'unité Assistance parlementaire et frais généraux des députés;
 - le centre d'accréditation;
 - l'unité de la comptabilité et de la trésorerie;
 - l'unité Apprentissage et perfectionnement;
 - l'unité Sécurité et analyse de l'information de la DG SAFE.

Pour les stagiaires qui souhaitent obtenir des aménagements raisonnables:

- le comité consultatif sur les aménagements raisonnables;
- le service médical du Parlement européen;
- la compagnie d'assurance pour les accidents (basée dans l'Union européenne), en ce qui concerne les coordonnées des stagiaires;
- les données à caractère personnel d'un stagiaire non ressortissant de l'Union pourraient être partagées, sur demande, avec l'administration nationale responsable de la délivrance du permis de séjour ou de travail du stagiaire.

Le cas échéant, les autres destinataires des données sont les suivants:

- l'unité d'audit interne;
- le Service juridique;
- la Cour des comptes;
- l'OLAF;
- le Médiateur européen.

8) Vos données à caractère personnel seront-elles communiquées à un pays tiers ou à une organisation internationale?

- Non.

9) Des processus automatisés² et/ou de profilage³ sont-ils employés pour prendre des décisions susceptibles de vous concerner?

- **Non.**

10) Si vous n'avez pas vous-même fourni vos données à caractère personnel, où celles-ci sont-elles obtenues?

- La source de vos données à caractère personnel est la suivante:
les députés au Parlement européen.

11) Quels sont vos droits?

Vous bénéficiez des droits suivants:

- droit d'accès à vos données à caractère personnel;
- droit de rectification de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant, droit d'effacement de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant, droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant, droit à la portabilité des données;
- le cas échéant, droit de vous opposer au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement à l'adresse suivante:

PERS-MEP-Trainees@europarl.europa.eu

Le droit d'introduire une réclamation

Pour toute remarque ou réclamation concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le délégué à la protection des données du Parlement européen à l'adresse data-protection@europarl.europa.eu.

² Prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatique, sans aucune intervention humaine. {Par exemple: une page web où, en choisissant certaines options, l'utilisateur est inscrit automatiquement à différentes listes de diffusion qui envoient un bulletin d'information mensuel/utilisation d'un système automatisé pour corriger des QCM et calculer une note à partir du nombre de bonnes réponses.}

³ Le profilage consiste à analyser certains aspects de la personnalité, du comportement, des centres d'intérêt et des habitudes d'un particulier pour effectuer des prévisions ou prendre des décisions le concernant. Le profilage est utilisé pour analyser ou prédire des éléments concernant la personne concernée: rendement au travail, situation économique, santé, préférences personnelles, centres d'intérêt, fiabilité, comportement, localisation, déplacements, etc. {Par exemple: lorsqu'un utilisateur est connecté sur les réseaux sociaux, ses données sont recueillies et des tendances le concernant sont enregistrées. Ces données sont ensuite utilisées pour effectuer de nouvelles prévisions le concernant.}

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès du [contrôleur européen de la protection des données](#) à [l'adresse edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu).